

Eau. De nouveaux enjeux



Le reméandrage : c'est en amont du bassin versant (25 hab/km² sur l'Ellé) que portent les efforts qui vont bénéficier aux populations de l'aval (201 hab/km² sur la Laïta). Photo d'archives : Roland Fily

Climat, économie, les enjeux de la gestion des eaux ont énormément évolué depuis la loi sur l'eau de janvier 1992, qui établissait le principe édictant que « l'eau fait partie du patrimoine commun de la Nation ».

Présentée comme simple « état des lieux », la mise à jour du Schéma d'aménagement et de gestion des eaux 2018 (Sage) sous-tend des enjeux majeurs pour cette ressource qui baigne désormais également le domaine politique.

« Le Sage avait été créé en 2001 pour répondre aux inondations, rappelle Daniel Le Bras, président du Smeil et de la Cle (*). En 2005 était établi un premier diagnostic et plus de dix ans après, nous regardons l'évolution du bassin versant avec des questions. Est-ce qu'il faut changer de stratégie, quels sont les nouveaux enjeux ? »

Solidarité amont aval

Daniel Le Bras pose notamment « un principe de solidarité entre amont et aval qui est apparu ». Schématiquement, ce sont les communes de l'amont, souvent plus rurales et disposant de moins de moyens, qui doivent engager des actions qui vont bénéficier aux communes de l'aval en matière de qualité, mais aussi dans la lutte contre les inondations.

Autre enjeu souligné par l' élu, c'est le

rôle déterminant de l'eau dans l'économie. La bonne qualité de la ressource est une garantie de la pérennité des industries (papeteries, conserveries et agroalimentaire). Une étude est engagée pour évaluer les impacts de l'eau, pas seulement sur les industries mais aussi dans d'autres domaines comme le tourisme. En regard de cette vision élargie, « on sait qu'il faut aller plus loin, aller vers un panel d'actions », complète Romain Suaudeau, directeur du Sage.

Changement climatique

Les regards des responsables se tournent également vers le changement climatique. « Même si on ne le ressent pas encore réellement localement, un scénario avec plus d'inondations et aussi plus de sécheresses, c'est un nouvel enjeu auquel il faut voir comment s'adapter », souligne Romain Suaudeau. « On est sur un territoire plutôt résilient, avec des cours d'eau sans barrages. Il faut optimiser cela. S'appuyer sur les zones humides, le bocage, le reméandrage ».

Pour mener ses actions, le territoire est cependant confronté à une forme de paradoxe. Le bon état de la ressource ne place plus le Sage Ellé-Isole-Laïta parmi les secteurs prioritaires soutenus par l'Agence de l'eau. Une agence qui a vu elle-même ses ressources financières orientées à la baisse.

Sur un territoire qui possède de nombreux atouts (comme ses 15 % de zones humides), c'est du côté des collectivités locales que le Sage va devoir obtenir les moyens d'agir. Faut-il déjà évoquer une « taxe Gema-

pi (*) » comme elle existe déjà sur d'autres établissements publics ?

Laïta sous surveillance

De façon plus concrète, c'est aujourd'hui vers l'estuaire et les eaux de la Laïta que se porte l'attention.

La renaissance d'une activité économique (conchyliculture) a été rendue possible par la reconquête de la qualité de l'eau. Celle-ci est cependant encore fragile. Et une étude doit permettre d'orienter des actions. On admet déjà que le Dourdu, qui croise des réseaux d'assainissement défectueux, laisse une empreinte importante en matière de bactériologie. Et la réflexion porte sur l'impact pour les eaux de baignade mais également des activités comme le kayak. Résultats l'été prochain.

Le dossier d'état des lieux 2018 de Sage Ellé-Isole-Laïta est consultable au Smeil (aux Services techniques de Quimperlé).

▼ Chiffres

Le bassin versant Ellé-Isole-Laïta couvre 917 km² (Ellé : 603 km², Isole : 226 km², Laïta : 88 km²), dont 35 % dans le Finistère, 62 % dans le Morbihan, et 3 % dans les Côtes-d'Armor.

Cours d'eau : ils font plus de 1 600 km de longueur.

(*) Smeil : Syndicat mixte Ellé-Isole-Laïta.

Cle : Commission locale de l'eau.
Gemaipi : Gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations, compétence confiée à Quimperlé Communauté.